



www.sapscq.com  
sapscq@videotron.ca



Montréal, le 18 mars 2011

## Communiqué pour affichage

**À :** Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels  
**De :** Stéphane Lemaire, président national  
**Objet :** Addendum à l'entente de principe

Mesdames,  
Messieurs,

Nous comprenons à la lecture de certains écrits, depuis la signature de l'addendum à l'entente de principe et du vote qui s'en suivra, qu'il y a certaines frustrations de la part de quelques-uns d'entre vous.

Nous avons compris que certains décrivaient le problème de la restructuration des échelons comme un problème majeur, qui méritait que nous refusions l'entente. Nous ne sommes pas de cet avis. Effectivement, nous notons certaines disparités dans la compression de douze à huit échelons, mais il faut tout de même mentionner que les augmentations salariales oscilleront entre 10,00% et 36,07% pour chacun d'entre vous, minimalement, au terme de la convention collective.

Nous avons été avisés, le 22 février dernier, que cette offre salariale était la dernière du gouvernement. Dans ce contexte, nous ne pouvons changer la date de vos propres changements d'échelon. Il peut donc arriver que, pour un certain temps, certains d'entre vous bénéficieront de deux changements d'échelon rapidement, coup sur coup, et que d'autres devront patienter un peu plus dû à la date de leur propre changement d'échelon (plus loin dans l'année). Il peut même arriver que certains en dépassent d'autres pendant quelque temps au niveau salarial, dû justement à vos dates personnelles de vos propres changements d'échelon.

La situation se régularisera plus vite pour certains que pour d'autres. Il faut cependant mentionner que tous y gagnent financièrement dès l'acceptation de l'entente et que cela n'affecte en rien votre ancienneté individuelle (pour votre retraite, vos choix de vacances, etc.).

Le vote sur l'entente de principe qui vous est proposée est un choix collectif et individuel. Prenez le temps d'analyser la situation et nous croyons que vous serez à même de constater qu'il est beaucoup plus avantageux pour vous tous d'accepter cette entente plutôt que d'être décrétés à 6% d'augmentation au terme de la convention et de n'avoir rien d'autre.

Nous espérons que ce communiqué aura pu dissiper vos appréhensions. Nous réitérons que l'entente de principe qui vous est proposée est une bonne entente et nous vous invitons à voter pour cette entente.

Syndicalement vôtre,

Stéphane Lemaire  
Président national

SL/jz